

Le 12 août 2016

L'Honorable MaryAnn Mihychuk  
Ministre de l'emploi, du développement  
de la main-d'œuvre et du Travail  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario)  
Canada  
K1A 0A6

Madame la Ministre, je vous écrit cette lettre pour dénoncer un climat de violence et d'abus qui prévaut au sein de la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux (CN).

Je suis Représentant régional pour le syndicat Unifor, je représente les membres de l'unité 5.1 et 5.1 complémentaire (Intermodal) pour le CN. Depuis plusieurs mois, un climat malsain et de violence est maintenu par l'employeur, notamment dans le terminal Intermodal Tachereau à Montréal et ainsi que dans le département de la Rampe Automobile de Montréal.

Des enquêtes disciplinaires sans fondement sont imposées aux employés syndiqués. Une surveillance constante des employés syndiqués dans le but de les prendre sur le fait dans l'accomplissement de leurs tâches. Une multitude de procédures sont imposé, ce qui a pour résultat de complexifier des tâches qui sont simple au départ. L'employeur se cache sous le verni de la Santé et Sécurité sous prétexte qu'il désire protéger les employés à tout prix. L'employeur force les employés à effectuer des heures supplémentaires suite à des coupures de poste, qu'il a lui-même orchestré.

Plusieurs employés ont fait un signalement de violence en lieu de travail, tel que stipulé par la partie XX des Règlements Canadiens en Santé et Sécurité, l'employeur n'a procédé à aucune enquête conforme. L'employeur a même congédié un employé suite à son signalement.

Plusieurs employés de l'intermodal de Montréal ont communiqué avec moi leurs détresses psychologiques, les gens ont peur de travailler dans ce département, ont peur de perdre leur emploi. Plusieurs personnes sont présentement en arrêt de travail causé directement par cette situation. Lors d'une rencontre avec madame Marie-Ève Fortier, Agente des affaires du travail, SST pour Emploi et Développement social Canada, je lui ai fais part de mes préoccupations.

La façon de faire de l'employeur laisse de graves séquelles sur la vie future des travailleurs, les gens réagissent tous de façons différentes aux situations difficiles. La façon de faire de l'employeur pourrait un jour coûter la vie à un travailleur.

Un jour, un travailleur ne pourra faire face à la situation, ne pourra accepter d'être mis de coté, d'être dans la marge, d'être tassé. Ce faisant un travailleur pourrait intentionnellement mettre fin à ses jours n'étant pas en mesure de faire face à la situation, faute d'avoir reçu le soutien approprié.

Madame, je demande à votre Ministère d'agir dans les plus brefs délais, je suis extrêmement préoccupé par la situation et les conséquences que ceux-ci pourraient avoir sur la santé et sécurité des travailleurs.

Recevez, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.



Mario Laroche  
Représentant Régional  
Conseil 4000  
Unifor  
Bur: 450-671-9264  
Fax: 450-671-7135  
Cell : 514-891-7982

Copies Conformes : Marie-Ève Fortier, Emploi et Développement social Canada  
Annie Laurin, Emploi et Développement social Canada  
Luc Jobin, Président-Directeur Général CN